

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que cette communication soit renvoyée à l'Hon. sénateur David, greffier de la Cité.

9.—De M. J.-B. Baillargeon, pour permission d'ériger une écurie sur le lot portant le No 1199 rue Ontario, quartier LaFontaine.

M. l'échevin DUBEAU, appuyé par M. l'échevin TURCOT,

Propose: Attendu qu'il est contre l'intérêt public qu'une écurie soit érigée sur la rue Ontario dans le voisinage immédiat des rues Sherbrooke et St-Denis et vu que plusieurs contribuables qui ont des intérêts considérables à cet endroit de la Ville, souffriraient des dommages considérables dans le cas d'érection de telle écurie, qu'il soit résolu que la demande de M. Baillargeon soit refusée.

Ladite proposition étant mise aux voix elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Lamoureux dissident.)

ORDRE DU JOUR.

10.—L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération un rapport de la Commission Spéciale de Législation, au sujet de l'emprunt de £1,000,000,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

11.—L'ordre du jour étant lu pour la 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement autorisant l'émission d'un emprunt de £1,000,000 sterling,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que la règle 79 des règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une deuxième et une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Cité pour qu'ils le signent.

M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin CARTER,

Propose: Que le 14ième ordre du jour soit maintenant pris en considération et que l'étude de cet ordre du jour soit reprise.

M. l'échevin L.-A. Lapointe se lève alors sur une question d'ordre et soutient—

(1) Que le 14ième ordre du jour pour l'assemblée d'aujourd'hui mentionne la 1ère, 2me et 3me lectures du règlement concernant la fermeture des buvettes et que l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil convoquée pour lundi prochain, mentionne la 2ème et 3ème lectures du même règlement et que par conséquent le Conseil ne peut procéder à la deuxième lecture lorsque l'ordre du jour mentionne la 1ère, 2me et 3me lectures;

(2) Que Son Honneur le Maire aurait dû appeler le troisième ordre du jour et que là et alors seulement la proposition de M. l'échevin Boyd aurait pu être faite;

(3) Que la proposition de M. l'échevin Boyd met devant le Conseil une affaire nouvelle.

Son Honneur le Maire décide alors,

Vu que l'ordre du jour d'aujourd'hui mentionne la deuxième lecture du règlement en question, le premier point d'ordre est mal fondé. Quant au deuxième, la proposition est régulièrement devant le Conseil. Sur le troisième point Son Honneur le Maire décide qu'il ne s'agit pas d'une affaire nouvelle mais de la continuation d'un débat régulièrement ajourné.

La proposition de M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin CARTER, étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

Résolu: En conséquence.

Le Conseil reprend alors le débat en deuxième lecture sur le règlement concernant la fermeture de bonne heure, des locaux où des boissons enivrantes sont vendues.

Des copies du règlement sont distribuées aux membres du Conseil.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the said communication be referred to Hon. Senator David, City clerk.

9.—From Mr. J. B. Baillargeon, to erect a stable on lot bearing No 1199, Ontario street, LaFontaine ward.

Ald. DUBEAU, seconded by Ald. TURCOT, then moved,

Whereas it is against public interest that a stable be erected on Ontario street in the immediate vicinity of Sherbrooke and St. Denis streets, and as several ratepayers having considerable interests in that part of the City would suffer great damages, if such a stable was erected,

Be it *Resolved:* That Mr. Baillargeon's petition be not entertained.

The said motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Lamoureux dissenting.)

ORDER OF THE DAY.

10.—The order of the day being read to consider a report from the Special Committee on Legislation, anent the £1,000,000 loan,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be adopted.

11.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to authorize the issue of a loan of £1,000,000 sterling,

The said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That rule 79 of the rules of Council be suspended, and that the said by-law be now read a second and a third time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the said by-law be engrossed and presented to His worship the Mayor and the City clerk for their signatures.

Ald. BOYD then moved, seconded by Ald. CARTER,

That the 14th order of the day be now taken up and that consideration of said order of the day be resumed.

Ald. L. A. Lapointe then raised a point of order and contended—

(1) That the 14th order of the day for to-day's meeting mentions the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law providing for the early closing of bars and that the order of the day for the meeting of Council to be held on Monday next, mentions the 2nd and 3rd reading of the same by-law and therefore, the Council cannot proceed with the second reading when the order of the day specifies the 1st, 2nd and 3rd reading;

(2) That His Worship the Mayor should have called the third order of the day and that, there and then only, Ald. Boyd's motion could have been made.

(3) That Ald. Boyd's motion brings before Council new matters.

His Worship the Mayor then ruled, as the order of the day, for this day, mentions the second reading of said by-law, the first point of order was not well taken. As to the second, the motion was regularly before Council. On the last point, His Worship the Mayor ruled that it was not a new matter, but it was the continuation of a debate regularly adjourned.

Ald. BOYD's motion, seconded by Ald. CARTER, being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

The Council then resumed the debate on the second reading of by-law providing for the closing of establishments when alcoholic beverages are sold.

Copies of the by-law were distributed to the members of Council.